

AVIS PUBLIC

Demandes de dérogations mineures

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, par la soussignée, qu'à la séance ordinaire devant se tenir le **lundi 19 août 2019, à 20 heures**, dans la salle du conseil de l'Édifice de la Mairie, sis au 143, rue St-Jean-Baptiste Est à Montmagny, le conseil municipal devra statuer sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1^{re} DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Diminuer la marge avant de 6 mètres à 3,66 mètres et diminuer la somme des marges latérales de 6 mètres à 5,80 mètres, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements*.
- ✓ **Adresse :** 159, 11^e Rue

2^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Diminuer la marge de recul de la remise de la limite sud-est de 1 mètre à 0,94 mètre, de diminuer la marge de recul de la remise de la limite ouest de 1 mètre à 0,78 mètre et de diminuer la marge de recul du garage de la limite nord-ouest de 1 mètre à 0,83 mètre le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements*.
- ✓ **Adresse :** 242, avenue Mercier

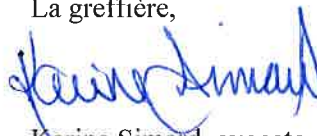
3^e DEMANDE

- ✓ **Nature et effet :** Diminuer la distance entre le perron/galerie et la limite de propriété latérale de 2 mètres à 0,64 mètre, le tout selon les dispositions du *Règlement de zonage numéro 1100 et ses amendements*.
- ✓ **Adresse :** 1, rue Saint-Jean-Baptiste Est

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à ces demandes.

Fait à Montmagny, ce dix-septième jour du mois de juillet deux mille dix-neuf.

La greffière,



Karine Simard, avocate